



AVEC VOUS EN TOUT TEMPS

Desjardins Sécurité financière voit plus loin en vous offrant davantage qu'un montant d'argent au moment où vous en avez besoin. Nous nous engageons aussi à vous accompagner dans votre vie de tous les jours.

En tout temps, vous pouvez consulter par téléphone des professionnels de la santé et du domaine juridique qui vous aideront à trouver des réponses à vos questions et vous guideront dans vos démarches.

Dans les moments difficiles comme dans les plus heureux, Desjardins Sécurité financière est là pour vous soutenir et vous simplifier la vie.

ICI, À VOTRE CAISSE,
UN CONSEILLER EN
SÉCURITÉ FINANCIÈRE*
PEUT VOUS AIDER À
PROTÉGER CE QUE VOUS
AVEZ DE PLUS PRÉCIEUX...
**VOTRE FAMILLE ET
VOS AVOIRS.**

Parce que personne n'est à l'abri d'un accident,
d'une maladie ou d'un décès prématuré...

INFORMEZ-VOUS !

* Employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.



ET VOUS ?
QUE VOUS RÉSERVE
L'AVENIR ?

Protégez dès maintenant
votre famille et vos avoirs
en profitant d'une **RENCONTRE**
avec un conseiller en
sécurité financière.

Adressez-vous à votre caisse !



05067F (07-06)

desjardins.com



Conjuguer avoirs et êtres

MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

ASSURANCE
VIE, INVALIDITÉ
ET SANTÉ



Conjuguer avoirs et êtres



Vie, santé, retraite



L'ASSURANCE VIE

MARIO IGNORE QU'IL LÉGUERA UNE DETTE DE 47 500 \$ À SA FILLE UNIQUE...

En vertu des lois fiscales, une personne est considérée avoir vendu l'ensemble de ses biens immédiatement avant son décès. Ainsi, tous les gains découlant de cette « vente présumée » sont imposables et l'impôt devra être acquitté par sa succession.

MARIO POSSÈDE... UN CHALET

Achat en 1980	30 000 \$
Valeur marchande actuelle	120 000 \$
Gain en capital	90 000 \$
Gain en capital imposable	45 000 \$
Impôt à payer par la succession	22 500 \$

(Taux marginal de 50 %)

UN REER

Valeur	50 000 \$
Impôt à payer par la succession	25 000 \$

(Taux marginal de 50 %)

Comment la fille de Mario remboursera-t-elle cette dette? Devra-t-elle:

- vendre le chalet familial?
- utiliser le reste du REER pour payer l'impôt sur la « vente » du chalet et ne disposer que de 2 500 \$ pour régler les frais funéraires?

ÉVITEZ DE LÉGUER UNE DETTE !

Après avoir analysé vos besoins de protection, le conseiller en sécurité financière assigné à votre caisse peut vous proposer un montant d'assurance vie qui servira à payer l'impôt à votre décès.

L'ASSURANCE INVALIDITÉ

LOUIS IGNORE QU'IL NE POURRA PLUS SUBVENIR AUX BESOINS DE SA FAMILLE...

En tant que travailleur autonome, Louis n'est pas admissible à l'assurance emploi. De plus, il n'est pas couvert par la CSST et ne bénéficie pas d'un régime d'assurance collective.

S'IL TOMBE MALADE OU EST VICTIME D'UN ACCIDENT QUI LE REND INVALIDE...

Comment remplacera-t-il son revenu? Devra-t-il:

- puiser dans son épargne?
- compter sur le revenu de sa conjointe?
- encaisser son REER?
- utiliser sa marge de crédit?
- emprunter de ses proches?

ÉVITEZ DE VOUS ENDETTER !

Le conseiller en sécurité financière assigné à votre caisse peut vous renseigner sur les divers types de protections en cas d'invalidité.



L'ASSURANCE SANTÉ

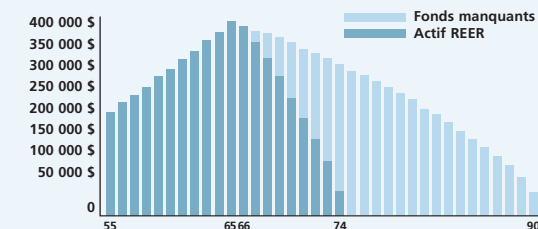
BRIGITTE IGNORE QU'ELLE ÉPUISERA TOUS SES PLACEMENTS D'ICI QUELQUES ANNÉES...

Son conjoint a été victime d'un ACV qui a causé la perte de son autonomie.

Deux choix s'offrent à elle :

1. Prendre soin de son conjoint à la maison avec l'aide de personnes qualifiées: **3 000 \$ par mois**
Préposée: 3 heures par jour X 16,75 \$ l'heure
Infirmière: 1 heure par jour X 50 \$ l'heure
2. Voir à l'hébergement de son conjoint dans une résidence privée: **2 500 \$ par mois**

À ce rythme, d'ici quelques années, Brigitte aura épuisé tous ses placements...



REER du couple à 65 ans: **400 000 \$.**

Retrait prévu de **2 000 \$** par mois pendant leur retraite.

Retrait imprévu supplémentaire de **2 500 \$** par mois pour les soins prodigués au conjoint de Brigitte.

Épuisement du REER à **74 ans.**

Le conseiller en sécurité financière assigné à votre caisse peut vous proposer des protections vous permettant de recevoir:

- un montant d'argent non imposable en cas de maladie grave; ou
- une rente mensuelle non imposable en cas de perte d'autonomie.

Vous utilisez cet argent comme bon vous semble!

L'ASSURANCE VIE

- Pour maintenir le niveau de vie de votre famille
- Pour payer moins d'impôt
- Pour protéger vos avoirs

L'ASSURANCE INVALIDITÉ

- Pour compenser la perte de votre revenu
- Pour maintenir le niveau de vie de votre famille
- Pour protéger votre entreprise

L'ASSURANCE SANTÉ

- Pour pallier les nouvelles dépenses liées à une maladie grave
- Pour maintenir le niveau de vie de votre famille
- Pour conserver vos avoirs et vos placements

Voyez ci-après les situations de Mario, de Louis et de Brigitte ... Et si c'était vous?